

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
25 centimes la ligne.
RÉCLAMES
50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont r eus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE :
à Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an, 16 fr.
Six mois, 9 fr.
Trois mois, 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires, et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 7 Septembre 1867.

BOURSE DE PARIS.

	R 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 5 septembre...	70 »	100 55
Du 6.....	69 90	100 25
Du 7.....	69 75	98 »

BULLETIN

Le texte authentique de la note adressée par M. de Monstier à nos agents diplomatiques, sur l'entrevue de Salzbourg, est publié par le Moniteur.

Après avoir déclaré que le voyage de l'Empereur Napoléon et de l'Impératrice Eugénie a eu pour « unique objet de porter un affectueux témoignage à la famille impériale d'Autriche, si cruellement atteinte par un malheur récent, » la dépêche explique que les deux Souverains ont dû cependant échanger leurs idées sur les grandes questions à l'ordre du jour; mais ils n'ont pris aucune des résolutions que certains nouvelles leur attribuent.

« Longtemps avant de se rencontrer à Salzbourg, les deux Souverains avaient déjà de part et d'autre attesté par leurs actes les sentiments pacifiques qui dirigent leurs gouvernements. Réunis, ils ne pouvaient former d'autre dessein que celui de persévérer dans la même ligne de conduite. »

La Note conclut en disant que l'entrevue de Salzbourg, loin d'être un objet d'inquiétude, doit être regardée comme un nouveau gage en faveur de la paix générale.

Lundi a eu lieu à Malines, l'ouverture du Congrès catholique. L'assemblée, très nombreuse, et dans laquelle on remarquait MM. de Falloux, Cochin, Montalembert, Dupanloup, etc., a voté une adresse au Pape. On remarque dans cette pièce la phrase suivante :

« Nous vous remercions de la grâce en particulier, Saint-Père, pour le courage avec lequel vous luttez depuis tant d'années contre toutes les forces de la révolution, afin de maintenir avec votre pouvoir

temporel la garantie indispensable de la liberté de nos consciences. »

On écrit de Genève, le 4 septembre : « Les radicaux et les carabiniers français et italiens résidant à Genève, font de grands préparatifs pour la réception de Garibaldi, qui est attendu ici, dimanche, par la route de Sion. »

On sait que l'ex-dictateur Kossuth a décliné le mandat parlementaire que les électeurs de Waitzen lui avaient confié. La lettre qui repousse, au nom de la tradition de 1848 le comp omis austro-hongrois et revendique l'autonomie politique de la Hongrie, est vivement commentée Pesth et dans tout l'ancien royaume.

Un décret royal rappelle immédiatement sous les drapeaux les soldats espagnols qui se trouvent en congé temporaire. Il ne faut voir là, à notre avis, qu'une mesure de précaution.

Pour le moment, l'Angleterre semble n'avoir qu'une préoccupation : l'expédition d'Abyssinie. C'est une entreprise remplie d'incertitude et de péril. Voici comment en parle une correspondance de Londres :

« L'expédition d'Abyssinie est regardée dans le public comme la chose la plus formidable, la plus difficile et la plus dangereuse. Il y a des personnes qui prétendent que nous n'atteindront jamais Théodoros, que nous ne parviendrons pas à délivrer nos compatriotes, que nous compromettrons inutilement la vie des soldats et que nous dépenserons sans résultat 3 ou 4 millions sterl. D'autres, au contraire, disent que nous avons fait dans les Indes des campagnes bien plus difficiles, sous un climat aussi malsain, et contre une population plus nombreuse et mieux aguerrie.

« Le commandant de l'expédition est sir Robert Napier; cet officier général a fait les campagnes de Crimée et de Chine pendant lesquelles il a rendu des services éminents. Il commandait le district militaire de Bombay dernièrement. C'est un officier d'une haute intelligence, d'une grande résolution et d'une rare énergie morale et physique.

« Il y a quelques jours on annonçait que le vice-roi d'Égypte devait fournir au gouvernement anglais 10,000 chameaux pour l'expédition d'Abyssinie. La vérité est que le vice-roi ne fournit pas ces animaux, mais il autorise le gouvernement anglais à les faire acheter en Égypte; et il offre de donner toute facilité aux officiers anglais chargés de faire ces achats. La conclusion de ceci est, qu'en dépit de tout ce qui a été dit de contradictoire à ce sujet, qu'encore bien que le vice-roi d'Égypte ne soit pas sensé donner à

l'Angleterre une assistance directe pour son expédition d'Abyssinie, il est constant cependant que l'expédition ne pourrait pas se faire sans chameaux et que ces animaux ne pourraient pas être achetés en Égypte sans les bons et amicaux offices du vice-roi. »

On le voit : la question des chameaux a pour la presse anglaise, ses péripéties.

Décidément on a trop vanité, en ces derniers temps, la générosité du vice-roi d'Égypte : ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était d'offrir purement et simplement à l'Angleterre les 10,000 chameaux dont le besoin se fait momentanément sentir pour les futurs conquérants de l'Abyssinie.

Voici maintenant une nouvelle à sensation : Le Globe annonce que l'ambassade anglaise à Constantinople aurait eu avis que Théodoros, cédant aux instances de l'évêque arménien Isaac, a rendu la liberté à ses captifs. Le Globe espère qu'une dépêche de l'ambassade, au Foreign Office, confirmera bientôt la bonne nouvelle.

En attendant, le gouvernement anglais fera bien, à notre avis, de ne pas contremander l'achat de ses 10,000 chameaux.

Le Courrier d'Orient publie d'intéressants détails sur le combat qui a eu lieu sur les eaux de Candie entre le navire turc Izzedin et le vapeur grec l'Arcadia. Il en ressort que, de part et d'autre, on a fait preuve d'une rare intrépidité et d'une remarquable habileté dans la manœuvre.

Dans un conseil tenu, lundi 26 août, au palais impérial, sous la présidence du Sultan, la question de nouvelles lignes de chemins de fer concédés et d'améliorations considérables à introduire dans les voies de communication de l'Empire a été sérieusement discutée. Des résolutions importantes ont été prises et le conseil a adressé, à la fin de la séance, ses remerciements au Sultan qui s'est montré, à cette occasion, animé des vues les plus généreuses et les plus civilisatrices.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Berlin, 4 Septembre.

Dans la séance du Conseil fédéral, tenue aujourd'hui,

force et courage à ce vieillard courbé sous le poids des ans et de la douleur, et à ce jeune homme qui, religieusement dévoué, consacrait sa vie au soulagement de celui qui lui avait tenu lieu de famille.

C'est dans ces circonstances qu'André après de brillants examens, venait d'être reçu capitaine au long cours; malgré sa jeunesse, une maison de Nantes voulait bien lui confier le commandement d'un superbe navire neuf qui devait partir sous peu pour l'île Bourbon.

Le jeune capitaine, après son voyage à Nantes, où il s'était rendu pour s'entendre avec l'armateur du bâtiment qu'il allait commander, avait voulu passer auprès de Kérouan les quelques jours dont il pouvait encore disposer, et il était revenu à Roscoff.

Or, un matin, alors que le ciel était limpide et chaud, le vieux loup de mer, suivant sa coutume, était assis devant sa porte, livrant aux gais rayons du soleil les vapeurs spirales de sa pipe; or, ce matin, un homme d'une cinquantaine d'années, fort élégamment vêtu, s'arrêta près du fumier et salua.

— Vous êtes le capitaine Kérouan ? lui demanda-t-il d'une voix dans laquelle perceait une certaine hésitation inquiète.

Kérouan releva la tête.

— Ne serait-ce pas vous, Monsieur, demanda-t-il à son tour, qui avez envoyé hier un domestique ?

— Moi-même, Monsieur.

— Alors, Monsieur, si vous voulez entrer...

Le vieux loup de mer se leva, non sans peine, et suivit dans l'intérieur de la maison l'inconnu qui semblait en butte à une vive préoccupation.

Ils trouvèrent dans la principale pièce André ac-

d'hui, la Prusse a présenté la loi sur le service militaire. Elle a proposé de régler l'ordre des travaux de la Commission juridique. Elle a proposé, en outre, que le Conseil fédéral se déclarât disposé à reprendre les négociations commerciales avec l'Autriche et que la Présidence entrât en pourparlers avec la France pour la résiliation de l'article 18 du traité franco-Mecklembourgeois, moyennant la réduction des droits sur les vins à 2/3 thalers.

New-York, 4 Septembre.
(par le câble transatlantique.)

Une proclamation du Président Johnson recommande que personne ne mette obstacle à l'exécution des décisions des cours fédérales, comme cela a eu lieu dernièrement dans la Caroline. La proclamation charge les officiers militaires et les autorités civiles d'aider à l'exécution de ces décisions.

Madrid, 3 Septembre.
(Arrivée seulement le 5 matin.)

Le Comité des biens nationaux a voté le 1899 propriétés au prix de 29 millions de réaux.

A la Havane, le capital de la Banque s'élève à 160 millions de réaux.

On lit dans la Gazette de l'Allemagne du Nord du 3 septembre :

« Les déclarations pacifiques faites par l'Empereur Napoléon à Lille, à Arras et à Amiens, ainsi que l'ordonnance récente qui augmente le nombre de militaires en congé, démontrent que le gouvernement français ne menace pas la paix pour le moment. Toutefois, les affaires ne reprendront vraiment leur essor que lorsqu'on pourra compter sur le maintien durable de la paix.

« L'envoi par l'Autriche et par la France de notes explicatives sur l'entrevue de Salzbourg semble attester que les deux gouvernements sont animés du vif désir de dissiper les défiances que cette entrevue a provoquées. »

St-Petersbourg, 3 septembre.

Un Ukase impérial accordé aux employés de nationalité russe qui prennent du service dans le royaume de Pologne de très-grands avantages.

Le Czar a reçu à Livadia les chevaux dont le Sultan lui a fait présent.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

M. Fonville émet les considérations suivantes dans le Constitutionnel, à l'occasion de la dernière insurrection espagnole :

« Dans un pays où les guerres intestines ont semé tant de germes de division, le maintien de la tranquillité publique ne peut-être que le prix de l'union définitive du gouvernement et du peuple et cette union ne peut-être obtenue qu'à la condition de satisfaire les aspirations nationales dans tout ce qu'elles ont de vraiment légitime. Nous ne doutons point, pour notre part, que l'on ne soit pénétré de cette nécessité

coudé sur une table, une carte marine devant lui, et étudiant la route qu'il allait parcourir avec son nouveau navire.

A l'aspect de Kérouan, accompagné d'un visiteur, André voulut se retirer.

— Monsieur André ! fit tout-à-coup l'étranger.

— Monsieur de Maurigny ! exclama André en saluant.

C'était M. de Maurigny, l'oncle de Nelly.

— Monsieur est votre fils ? demanda en palissant ce dernier au vieux marin.

— C'est-à-dire... commença Kérouan.

— Oui, Monsieur, se hâta d'interrompre André.

— Et vous n'avez pas... d'autre enfant ?

— Pas d'autre.

— Ah ! pardon, Monsieur, je ne puis rester plus longtemps dans le doute... Il y a vingt-six ans un

homme vous confia un jeune enfant...

M. de Maurigny fut obligé de s'appuyer contre un meuble, tant il était troublé de crainte et d'espoir.

— Ce jeune enfant s'appelait André, continua-t-il; dites-moi... ce qu'il est devenu. Oh ! dites-le-moi... c'était mon fils.

— Mon père ! s'écria André en s'élançant dans les bras de l'oncle de Nelly, tandis que Kérouan, défaillant, se laissa tomber sur un siège.

— Oh ! pardonnez-moi, dit le vieillard en sanglotant sous les larmes; vous avez tardé si longtemps que j'avais fini pour le croire mon bien. Et vous, mon Dieu, soutenez mon courage : perdre son enfant fait tant de mal !

Il y eut alors une de ces scènes muettes que la plume ne saurait décrire. Puis, quand le calme re-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 7 septembre 1867.

L'ANNEAU D'OR

PAR M. ADOLPHE FAVRE.

Correspondance littéraire Favre. — Reprod. interdite.

IV. — Suite.

Tu sais le reste, André; mais, ce que tu ignores, c'est la poignante douleur que j'éprouvai lorsque je te vis monter sur ce navire qui allait t'emmener dans des mers lointaines, et sur lequel tu allais être assujéti à ces dures privations de la vie du marin.

Mais que veux-tu ! j'avais dépensé jusqu'à ma dernière ressource, ma maison n'était plus à moi...

Tiens, enfant, si j'avais pu me vendre pour empêcher ton départ, je me serais vendu !

— Mon père ! s'écria André avec un délice transport, et en couvrant de baisers le front du noble vieillard.

— Ton père...

— Oh ! laissez-moi vous appeler de ce nom qui résonne si bien à mon cœur : mon père ! vous qui m'en avez toujours tenu lieu.

LE VIEUX LOUP DE MER.

Plus d'une année s'était écoulée depuis qu'André savait le mystère qui entourait sa naissance; mais, ainsi qu'il l'avait promis, le jeune marin n'avait rien changé à ses habitudes d'amour et de dévouement. Le vieux Kérouan était toujours pour lui l'être chéri, l'unique ami de son cœur. L'unique ! car son renoncement à Nelly n'avait point été une vaine résolution, et s'il n'avait pas oublié, du moins paraissait-il l'avoir fait.

Il semblait que la Providence se plût à donner

« dans les sphères, gouvernementales. La dernière victoire remportée sur les insurgés de Saragosse et de l'Aragon pourra donc marquer la date d'une ère de calme et d'ordre, à la faveur de laquelle l'Espagne verra se réaliser tous les progrès qu'elle attend et toutes les espérances dont son histoire et son génie sont le gage. »

FRANCE

Le journal la France constate la grande colère excitée parmi les journaux prussiens par le programme politique qu'a formulé la Presse de l'Allemagne du Sud sous la signature de M. Frœbel :

« Cette grande indignation, poursuit M. Riojand, ne prouve, à notre avis, qu'une chose : C'est qu'on est très ému à Berlin du nouveau mouvement qui se dessine dans les Etats du Sud et qu'on en comprend toute la gravité au point de vue des ambitions qui peuvent encore s'agiter à la cour du roi Guillaume. On croyait tenir déjà l'Allemagne du Sud, et on sent qu'elle échappe à la main qui s'étendait pour la saisir. On croyait que la Bavière et le Wurtemberg jetteraient eux-mêmes sur le Mein le pont où devait passer la domination prussienne et les voilà qui semblent résolus à repousser la Prusse si elle tentait le passage. »

« Tout cela déconcerte bien des prévisions et explique l'émotion produite par le programme de M. Frœbel. »

MONDE.

On lit dans le Monde, sous la signature de M. Coquille :

« Nous sommes autorisés de porter sur l'ancien régime un jugement d'une excessive indulgence. Si nous en croyons un article publié par M. de Montalembert dans la dernière livraison du Correspondant, nous serions tellement antichés de l'ancien régime, que nous n'y reconnaitrions, avant 89, « ni impiétés, ni crimes, ni corruptions, ni spoliations, ni régicides, ni sacrilèges. » Nos lecteurs s'étonneront à coup sûr, car les vices que signale avec tant d'énergie M. de Montalembert, nous les avons, et cent fois, flétris dans les gouvernements de l'ancien régime, et plus particulièrement en France. Nous ne sommes pas plus les flatteurs que les détracteurs du passé. »

S'attachant à démontrer l'analogie qui peut exister entre le XIX^e siècle et le XVI^e qui fut, lui aussi, « ce dernier » un siècle de révolutions de schismes et d'abaissement de la Papauté, M. Coquille prétend que les principes de 89 ont tué Maximilien : M. de Montalembert ne veut en convenir. Et cependant n'est-ce pas un fait d'évidence ? Maximilien n'a-t-il pas essayé de régénérer le Mexique par les idées d'égalité, de tolérance et de rationalisme ? Ne se prêtait-il pas à la spoliation des biens du clergé ? Moins épris d'idées modernes et se mettant résolument à la tête du parti réactionnaire arriéré, qui l'appelait, Maximilien, n'avait-il pas plus de chances de succès ? Il a tout perdu en voulant tout concilier. Dès lors, n'est-il pas juste de dire qu'il a péri par les principes de 89 ?

« Hélas ! ces principes de 89 jouent de bien plus mauvais tours en Europe ; ils livrent l'Allemagne tout entière à l'ambition de la Prusse, ils créent sur notre flanc une puissance formidable. Un mot les résume : Le libéralisme, Jurez se pose au Mexique en représentant du libéralisme, et il est accepté comme tel. Au surplus, tous les princes d'Italie et d'Allemagne ont été expulsés par les idées modernes, ren-

versés par la Révolution. La Papauté est menacée plus que jamais. On songe à lui prendre ce qui lui reste, plutôt qu'à lui rendre ce qu'on lui a pris. Ah ! le bilan du libéralisme est bien chargé ! Et s'il n'a pas tout fait, avouons du moins qu'il est pour une bonne part dans tout ce qui s'est fait. »

Pour extrait : A. Layrou.

Nouvelles du jour

L'évacuation de Luxembourg par les troupes prussiennes est un fait à peu près accompli. Lundi dernier, huit cents hommes appartenant à l'infanterie et à l'artillerie, ont quitté la ville. Lundi prochain, les 350 soldats encore logés dans la forteresse, prendront à leur tour le chemin de Mayence, et il ne restera plus un seul kaiserlick dans la cité rhénane. Ainsi aura été exécuté, selon la volonté de la France et le droit des populations, ce traité de Londres que la Prusse devait, disait-on, éluder, et auquel elle s'est soumise avec une résignation exemplaire.

— Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

— Nous assistons au dernier acte de l'insurrection espagnole : l'asile donné par la France aux réfugiés. Une lettre de Pau fait connaître qu'on vient de diriger sur Bouges quatre officiers espagnols trouvés cachés dans une maison près d'Hendaye. Ces officiers ont refusé de faire connaître leurs noms, mais deux ont assuré qu'ils étaient d'anciens officiers de régiment de Baylen, condamnés à mort à la suite de la dernière insurrection fomentée par Prim. Quatre carabiniers réfugiés ont été également arrêtés dans la vallée d'Aspe.

— Tandis que certains novellistes font voyager Garibaldi du côté de Genève la Gazette piémontaise annonce que le général n'a pas quitté le voisinage des Etats de l'Eglise. A Chianciano, il a annoncé, « qu'il avait de bonnes nouvelles à donner sur Rome, mais qu'il ne pouvait pas les dire » et il a donné au peuple l'assurance que l'on serait bientôt à Rome. Invité à rester un peu dans le pays, il a dit qu'un « devoir » l'appelait ailleurs. La Gazette ajoute : « Nonobstant les bruits que l'on répand pour distraire l'attention, tout le monde croit que l'on songe à tenter un coup de main contre la papauté. »

— Plusieurs personnages italiens considérables sont en ce moment à Paris. Nous citerons M. Crispi, l'un des chefs de l'extrême gauche à la Chambre des députés de Florence ; M. Ferraris, le rapporteur de la loi sur les biens ecclésiastiques, et M. Bombrini, directeur de la banque d'Italie. Ce dernier vient négocier un emprunt de 50 millions destiné à faciliter l'opération financière qui doit s'exécuter à partir du 1^{er} octobre.

— M. de Falloux et Mgr Dupanloup sont en ce moment en Belgique, où ils sont allés rendre visite à M. de Montalembert.

— M. Goiraud de Labonne, premier président de la cour impériale de Montpellier vient de mourir à Vichy, dans sa 78^e année.

— Le père Felix vient d'être élu supérieur de la Compagnie de Jésus, pour « l'arrondissement » de Nancy.

— D'après une correspondance de Marseille,

en 1822 à Roscoff avec une partie de sa famille, il vit André pour la première fois.

Dès l'abord, la physionomie de ce jeune homme avait fait sur lui une impression dont il ne pouvait se rendre compte ; il l'avait aimé, et cela explique l'espèce d'intimité qui s'était si promptement établie entre le jeune marin et les parents de Nelly.

Rappelé à Paris par des affaires d'intérêt, le comte n'avait pas oublié André ; le sentiment qu'il éprouvait pour lui le portait à le confondre dans son esprit avec le portrait qu'il se créait de son fils, qui, lui aussi, s'appelait André, et qui, comme André Kérouan, devait être un beau jeune homme de vingt-six ans.

Un mois avant de revenir à Roscoff, M. de Maurigny, habitant alors la terre qu'il possédait près de Rennes, avait fait dans une armoire presque ignorée, la découverte de papiers ayant appartenu à son malheureux intendant, M. Dubourrier.

Or, parmi ces papiers, le comte en trouva un, certain jour, qui contenait ces mots :

Le fils de monsieur le Comte est entre les mains du capitaine Kérouan, à Roscoff.

Le soir même, M. de Maurigny partait pour Roscoff.

On connaît le résultat du voyage.

VI.

UN MARIAGE A PARIS.

Il était midi. Un mouvement extraordinaire se manifestait dans un hôtel de la rue de Provence.

le poète Barthélemy aurait laissé des mémoires qui seront publiés prochainement et qui contiennent, dit-on, sur les partis pendant le règne de Louis-Philippe de très curieuses révélations.

— On remet de nouveau en circulation le bruit d'après lequel l'Ecole Polytechnique serait transférée à Versailles.

— Le courrier de l'Isère annonce que M. Filon, professeur de rhétorique au lycée de Versailles, et nommé précepteur du prince Impérial.

Pour extrait : A. Layrou.

Bulletin Vinicole

(Extrait du Moniteur vinicole).

PEZENAS (Hérault), le 31 août. — Il se traite encore, de ci de là, quelques affaires sur souche dans notre rayon, à Nèzignan-l'Evêque, à Florensac, à Vias, et à des prix qui varient selon la qualité du raisin ; toutefois, ces sortes d'opérations ne sont guère que l'exception, à cette heure surtout où la vendange, ouverte sur tous les points, promet, d'ici à peu de jours, d'abondantes provisions de vins puisés à la récolte nouvelle.

Personne n'ose estimer sérieusement encore le chiffre du nouveau produit ; on s'attend généralement à ce qu'il rivalisera pour la quantité avec celui qu'on a recueilli l'an dernier, ce qui, en tenant compte du rendement des plantations nouvelles, attesterait un déficit de quelque importance sur la dernière récolte. Il serait plus considérable s'il était vrai, comme on l'assure, que la production de bien des plaines fertiles, celle de Florensac, par exemple, fût amoindrie par les ravages du nouvel insecte dont se plaint surtout le Narbonnais, et qui a, comme on sait, pour effet de faire sécher le raisin en s'attaquant au pédoncule. Quelques jours vont suffire pour nous édifier à cet égard. Quant à la qualité, elle ne laissera rien à désirer.

Les rares vins qui restent de l'an dernier s'enlèvent journellement sans nouvelle faveur, mais sans baisse sur les derniers prix cotés.

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (Charente-Inférieure), le 31 août. — Notre marché aux vins et eaux-de-vie de ce jour a été plus nombreux que d'habitude. Néanmoins, les affaires qui s'y sont traitées ont été assez restreintes, mais comme précédemment, ce sont les vendeurs qui ont fait défaut.

Les propriétaires ont chaque jour des exigences plus élevées, et à mesure que les cours se rapprochent de ceux qu'ils désiraient, ils élèvent leurs prétentions à des prix supérieurs ; aussi le prix de fr. 80 offert aujourd'hui pour les eaux-de-vie nouvelles a-t-il rencontré encore plus de résistance qu'on ne le supposait.

Le beau temps continue et la véraison s'achève dans de bonnes conditions.

Bibliographie

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. CHAMPOLLION-FIGEAC

BIBLIOTHÉCAIRE DU PALAIS IMPÉRIAL DE FONTAINEBLEAU

Nous avons sous les yeux une notice biographique sur M. Champollion-Figeac, doyen des archéologues de France, Officier de la Légion d'honneur, bibliothécaire du Palais Impérial de Fontainebleau, mort le 9 mai dernier, à l'âge de 90 ans.

Ce nom de Champollion a eu un grand retentissement qu'on ne pouvant laisser disparaître le dernier des deux savants qui l'ont rendu célèbre sans rendre à sa mémoire un éclatant hommage.

Nous empruntons au journal le Dauphiné les lignes suivantes, qui nous éviteront d'entrer dans de trop longs développements pour faire bien connaître celui dont nous voulons parler.

« La famille Champollion est originaire du village de Champoléon (Hautes-Alpes), d'où lui est venu son nom. A une époque difficile à préciser, elle se divisa en deux branches dont l'une resta dans le Gapençais et l'autre s'établit dans le Valbonnais.

A midi et dix minutes, une superbe voiture attelée de deux admirables chevaux anglais, et suivie de plusieurs autres aussi luxueuses, sortait de la cour où une multitude de laquais se croisaient.

Toutes prirent le chemin de l'église Notre-Dame-de-Lorette où elles arrivèrent en quelques instants.

Il faisait une magnifique journée d'août ; il y avait foule dans les rues, et un grand nombre de badauds dont Paris fourmille ne tardèrent pas à s'arrêter à l'aspect de cette suite de splendides équipages.

— C'est un mariage, fit quelque'un Voyons la mariée.

Voilà la mariée, telle est l'affaire qui préoccupe le plus l'intelligent contemplateur des cérémonies d'église ou de mairie. Quand la voiture que l'on suppose être celle de la mariée s'arrête devant le portail, une vingtaine, ou trente ou quarante des plus intrépides, ou, pour mieux dire, des plus impertinents, se ruent vers cette voiture, formant une sorte de triple haie de chaque côté de la portière.

Lorsque la mariée descend, rouge de leur effronterie, si elle est jeune, quatre-vingts yeux se braquent insolemment sur elle, et en traversant la haie, elle a l'agrément d'entendre les différentes observations que ses admirateurs et ses admiratrices, — car il ne faut pas croire que les femmes soient les moins hardies en pareille occasion, — ont à faire sur sa toilette et sur sa personne, et tout cela en affectant de parler haut comme dans une halle, afin que la pauvre victime ne manque pas une des éclaboussures de leur esprit médisant.

Triste engence que les badauds !

« Vers le milieu du XVIII^e siècle, Jacques Champollion, chef de cette dernière, se fixa à Figeac (Lot)... »

« C'est là que lui naquirent entre autres enfants, deux fils célèbres dans la science.

« Jacques-Joseph, né le 3 octobre 1778, qui est l'objet de cette notice ;

« Jean-François, né le 24 décembre 1790, qui s'est immortalisé par la découverte de l'Alphabet égyptien.

« Pour les distinguer des autres membres de la famille restés dans le Gapençais et le Valbonnais, les deux frères furent enregistrés, ainsi que les usages du temps y autorisaient, sous le nom de Champollion Figeac. Mais, par la suite, et pour les distinguer l'un de l'autre, on prit l'habitude à Paris, d'appeler l'aîné : Champollion-Figeac, et le cadet : Champollion le jeune. Ces noms leur ont été conservés dans le monde savant. »

Jamais vie ne fut si bien remplie et à la fois si modeste que celle de M. Champollion-Figeac. Nous regrettons que l'espace accordé à notre article ne nous permette pas de relater même sommairement les fonctions auxquelles il fut appelé et les distinctions honorifiques qui allèrent le chercher dans sa retraite studieuse.

Membre résident ou correspondant de vingt-six Académies ou Sociétés savantes, il sut, malgré son grand âge et malgré les travaux qu'il s'imposa dans sa spécialité ou enfin pour continuer l'œuvre de son frère mort en 1832, il sut conserver avec toutes ces sociétés des relations suivies.

Certes le nom de Champollion le jeune a eu un retentissement plus grand que celui de bibliothécaire du Palais Impérial de Fontainebleau, mais personne, parmi ceux qui l'ont connu, n'ignore que c'est à ce dernier que Champollion le jeune doit d'être illustre.

Nous puisons encore dans la brochure que nous avons entre les mains :

« Un de ses plus grands mérites aura été, sans contredit, de supporter, sans être écrasé, le lourd fardeau d'un nom illustré par la découverte surprenante de la lecture des hiéroglyphes, découverte due à Champollion le jeune, son frère puîné, ce frère pour lequel il professait un véritable culte et dont nous lui avons entendu dire — avec un juste orgueil et une grande modestie — qu'il en avait été successivement le père, le maître et l'élève ! »

« L'élève se montra certes à la hauteur de son maître : Celui-ci, (Champollion le jeune) « en mourant, laissait ses principaux ouvrages inédits. » Champollion-Figeac qui était initié à tous les grands travaux, qui en connaissait l'ordre, fut chargé par le gouvernement de les publier, et, en dix ans, il put mener à bonne fin cette grande entreprise. C'est donc à son dévouement et à ses soins que le monde savant doit les ouvrages suivants : Lettres écrites d'Egypte ; monument de l'Egypte et de la Nubie ; Notices descriptives des monuments ; Grammaire Egyptienne ; Dictionnaire Egyptien, Mémoire sur les signes servant à la notation des dates sur les monuments égyptiens. »

Nous renvoyons à la brochure ceux qui voudront connaître toutes les difficultés qu'eut à surmonter ce savant dans cette entreprise gigantesque ; ils acquerront, comme nous l'avons acquise, la certitude que les deux frères ont des titres identiques à la reconnaissance du monde savant.

Comme tous les hommes d'élite, Champollion-Figeac fut en butte aux persécutions. Pour avoir été attaché, en qualité de secrétaire, à la personne de Napoléon I^{er}, pendant la courte période des Cent jours, il se vit enlever, par la Restauration, sa chaire et son haut grade dans l'Université et la décoration si honorable que son zèle, sa science et ses travaux lui avaient déjà obtenue.

Elle ne lui fut rendue qu'en 1828.

Le catalogue de ses livres, mémoires et publications diverses contient quatre-vingt-onze titres ; il a rédigé, pendant près de cinq ans, le Journal de Grenoble ; il est en outre l'auteur d'un grand nombre de discours académiques imprimés sous le nom de Daclier.

« Il ne sera jamais oublié, a dit M. Jules David, par la France qui lui doit, ainsi qu'à son frère, l'honneur de lutter avec succès, en erudition et en découvertes scientifiques, avec l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie. »

Gloire oblige : Champollion-Figeac revit en son fils, M. Champollion-Figeac, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, paléographe distingué, que ses connaissances et son erudition ont appelé à la direction du classement des archives communales et départementales de l'Empire.

A. DOMINIQUE.

C'était donc un mariage qui arrivait à Notre-Dame-de-Lorette.

Les voitures arrêtées, une masse de curieux et de curieuses vint se placer près de la grille de l'église et attendit.

Un carrosse s'ouvrit. Un jeune homme, mis avec la dernière recherche, sauta prestement à terre et présente sa main gantée de blanc à une personne qui allait descendre.

— C'est le marié, hasarda un des assistants.

— Mais non pas, fit un autre, c'est le garçon d'honneur.

Cette dernière opinion prévalut.

— Alors, c'est la mariée à qui il tend la main, reprit celui qui avait parlé tout d'abord.

On se poussa, on se bouscula pour voir la mariée. Elle sortit enfin de la voiture. C'était bien la mariée.

Dix-sept ans au plus. Blanche et pleine de candeur comme la couronne de fleurs d'orange qui posait sur son front.

Un murmure d'admiration ne put s'empêcher d'éclater du sein de la foule : cette jeune femme était si belle sous ses atours de vierge !

Puis chacun plaça sa petite remarque, — il en coûterait tant de ne pas égratigner ! — tandis que les autres voitures se vadaient sur le trottoir, et que les invités entraient à l'église, où quelques individus, de ceux que rien n'arrête dans leur audace, pas même les voûtes d'un temple, pénétrèrent avec eux.

La cérémonie terminée, tout le monde sortit, et certaines personnes remarquèrent parmi la foule des élus un grand vieillard aux cheveux retombant en nappe de neige sur ses épaules, et qui semblait marcher avec peine.

Quant au mariage, c'était celui de M. le vicomte André de Maurigny avec Mlle Nelly d'Angelières, sa cousine.

FIN.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
12 Jeudi	se. Isabelle.	Castelnau, Marminiac, St-Martin-de-Vers, Sauzet, St-Sauzi, Strenguel.
13 Vendr	s. Aimé.	
14 Samedi	E de la se C.	Luzech, Assier, St Clair.
P. Q. le 5, à 1 h 41 m. du soir. P. L. le 14, à 0 h. 43 m. du matin. D. Q. le 21, à 3 h. 48 m. du matin. N. L. le 27, à 11 h. 51 m. du soir.		

Le Recueil des Actes administratifs de la Préfecture, n° 28, contient l'arrêté suivant :
 Le Préfet du Lot, chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur,

Vu le décret du 18 avril 1866, et l'instruction ministérielle du 20 octobre suivant, insérée aux pages 285 et suivantes du Recueil des actes administratifs de 1866;

Considérant qu'il est survenu dans d'autres départements de nombreux accidents occasionnés par des explosions ou incendies résultant des huiles minérales et autres substances facilement inflammables; qu'il importe de prévenir le public contre de pareils accidents;

Arrête :

Art. 1. — Les dépôts de pétrole et de ses dérivés, ceux d'huiles de schiste et de goudrons, ainsi que ceux d'autres essences et hydrocarbures facilement inflammables, dépassant 150 litres, ne pourront être formés dans les centres d'habitation et dans l'intérieur des villes qu'après une autorisation préfectorale, ces dépôts étant rangés dans les deux premières classes des établissements dangereux et insalubres.

Art. 2. — Les dépôts des mêmes substances, inférieurs à 150 litres, pourront avoir lieu dans l'intérieur des villes et des agglomérations d'habitations, à la charge par leurs auteurs de se conformer strictement aux conditions suivantes :

1° Le local du dépôt ne pourra être qu'une pièce au rez-de-chaussée ou une cave; il sera dallé en pierres posées et rejointoyées en mortier de chaux et sable ou ciment;

2° Les portes de communication avec les autres parties de la maison et avec la voie publique seront garnies de seuils en pierre saillant d'un décimètre au moins sur le sol dallé, de manière à retenir les liquides qui viendraient à se répandre;

3° Si le dépôt est établi dans une cave, celle-ci devra être bien éclairée par la lumière du jour, convenablement ventilée et sans aucune communication avec les caves voisines, dont elle sera séparée par des murs pleins, en maçonnerie solide, de trente centimètres d'épaisseur au moins;

4° Si le local du dépôt est au rez-de-chaussée, il ne pourra être surmonté d'étages; il sera largement ventilé et éclairé par la lumière du jour; les murs seront en bonne maçonnerie, et la toiture sera sur supports en fer;

5° Dans tous les cas, le local sera d'un accès facile et ne devra être en communication avec aucune pièce servant à l'emmagasinage du bois ou autres matières combustibles qui pourraient servir d'aliment à un incendie;

6° Les liquides seront conservés, soit dans des vases en métal munis d'un couvercle, soit dans des fûts solides et parfaitement étanchés, cerclés en fer, dont la capacité ne dépassera pas 150 litres, soit dans des touries en verre ou en grès, revêtues d'une enveloppe en tressés de paille, osier ou autres matières de nature à mettre le vase à l'abri de la casse par le choc accidentel d'un corps dur; la capacité de ces touries ne dépassera pas 60 litres et elles seront très soigneusement bouchées;

7° Les vases servant au débit courant seront fermés et munis de robinets;

8° Le transvasement ou dépotage des liquides en approvisionnement ne se fera qu'à la clarté du jour, et, autant que possible, au moyen d'une pompe;

9° Dans la soirée, le local sera éclairé par une ou plusieurs lanternes fixées au mur, en des points éloignés des vases contenant les liquides inflammables, et particulièrement de ceux qui serviront au débit courant;

10° Il est interdit d'y allumer du feu, d'y fumer et d'y garder des fûts vides, des planches ou tout autre matière combustible;

11° Une quantité de sable ou de terre, proportionnée à l'importance du dépôt, sera conservée dans le local, pour servir à éteindre un commencement d'incendie, s'il venait à se déclarer;

12° Le propriétaire du dépôt devra toujours avoir à sa disposition une ou plusieurs lampes de sûreté, garnies et en bon état, dont on se servirait, au besoin, pour visiter les parties du local que les lanternes fixées au mur n'éclaireraient pas suffisamment. Il est expressément interdit de circuler dans le local avec des lumières portatives découvertes qui ne seraient pas de sûreté et pourraient communiquer le feu à un mélange d'air et de vapeurs inflammables.

Les marchands en détail, dont l'approvisionnement est limité à 5 litres de substances de la 1^{re} catégorie, ou à 60 litres de substances de la 2^e catégorie, seront tenus d'observer les mesures de précaution qui, dans chaque cas, leur seront indiquées et prescrites par l'autorité municipale.

Art. 3. — Les commissaires de police, et à défaut, les commandants des brigades de gendarmerie feront des visites fréquentes chez les déposants, afin de s'assurer si les prescriptions qui précèdent sont exactement exécutées. Leurs rapports mensuels nous seront transmis à cet effet par MM. les Maires directement pour l'arrondissement de Cahors, et par l'intermédiaire de MM. les Sous-Préfets pour les autres arrondissements.

Art. 4. — MM. les Sous-Préfets, le commandant de gendarmerie et les maires sont chargés de prescrire les mesures nécessaires pour assurer immédiatement l'exécution rigoureuse du présent arrêté.

Fait à Cahors, le 23 août 1867.

CH. DE PEBEYRE.

M^{me} Murat, veuve du prince Achille Murat, est décédée, le 5 août dernier à sa plantation de Jefferson, à l'âge de soixante ans, après une longue maladie.

M^{me} Murat était petite-nièce de Washington. Elle avait épousé en 1826, le fils aimé de Joachim Murat, et de Caroline Bonaparte.

Ce prince est arrivé aux Etats-Unis en 1821, et s'est établi en Floride, dont il est devenu citoyen.

Il acheta une propriété près Tallahassee, et se consacra à peu près exclusivement à la littérature et aux sciences jusqu'à sa mort, qui arriva en avril 1847.

La veuve, depuis, continué à vivre sur la plantation de son mari, où elle a toujours exercé l'hospitalité la plus libérale.

Pendant la guerre, elle a fait de grandes pertes par les incursions successives des fédéraux et des confédérés.

M^{me} Murat n'avait pas d'enfants.

RENTREE DE LA SOCIÉTÉ INSTRUMENTALE.

La St^e-Cécile a faite sa rentrée à Cahors, mercredi soir. Une foule énorme était venue au devant des musiciens et saluait avec des hurras, la vue de leur bannière ornée d'une nouvelle médaille d'argent. La ville était sur plusieurs points illuminée, la Mairie brillait des mêmes feux que la veille. La Société instrumentale a été haranguée par les autorités dans le grand salon de la Mairie ou un punch leur a été offert. Plusieurs morceaux d'harmonie ont été exécutés sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, devant la population qui applaudissait chaudement. Les musiciens ont joué plus tard à la Préfecture et chez leur Directeur.

CONCOURS AGRICOLES

CONCOURS DE BESTIAUX.

La chaleur excessive qui a régné pendant les trois premiers jours de ce mois a diminué l'importance numérique du concours de bestiaux qui avait lieu à Cahors, le lundi 2 septembre. Beaucoup d'éleveurs ont redouté cette température tropicale pour leurs jeunes animaux dont la vie pouvait être compromise par les fatigues du voyage.

Malgré ce contre-temps regrettable les primes ont été utilement distribuées à des sujets d'un vrai mérite dont plusieurs étaient même très-distingués.

M. le Préfet, président de la Société a honoré ce concours de sa présence.

Les lauréats du Concours de Cahors ont été :

- 1° Pour les Taureaux étalons.
- MM. Cazas, Jean, de Fontanes, 1^{re} prime 100 »
 - Jargeau, J.-P. de St-Pantaléon, 2^e — 90 »
 - Gausseris, Eugène, de Flaungnac, 3^e — 80 »
 - Cangardel, Paul, de Ravissau, 4^e — 70 »

- 2° Pour les vaches portières.
- Mayzen Jules, des Arques, 1^{re} prime 100 »
 - Cayole, Jean, de Catus, 2^e — 80 »
 - Cangardel, Paul, de Ravissau, 3^e — 70 »
 - Guilhou, Adrien, de Parnac, 4^e — 60 »
 - Lespinet, Clément, de St-Daunès, 5^e — 50 »
 - Despous, Louis, d'Espère, 6^e — 40 »

- 3° Pour les truies portières.
- Caviolle, Jean, de Catus, 40 »

- 4° Pour les bœliers étalons.
- Longuayrou François, de Francoules, 1^{re} prime 40 »
 - Vincens, Louis, de Labastide-Marnhac, 2^e — 30 »
 - Bousquet, F. de Cahors, 3^e — 25 »
 - Capy, Jean, de Pradines, 4^e — 20 »
 - Martin, F., de Soulmès, 5^e — 15 »
 - Baldy, Jean, de Caniac, 6^e — 15 »
 - Ayot, Jérôme de Prades, 7^e — 15 »

CONCOURS DE LABOURAGE.

Le Concours pour le labourage a eu lieu le mercredi, 4 septembre, sur le domaine de M^{me} Bonafous-Murat, à Anglars.

Une nuit des plus orageuses suivie d'une matinée humide avait fait naître des craintes sérieuses pour le succès de cette solennité; mais le ciel étant devenu favorable vers les neuf heures, tout le monde s'est rendu à son poste et le concours a été des plus brillants.

Non-seulement la foule des populations voisines, hommes, femmes et enfants y était accourue avec empressement pour voir à l'œuvre une légion de bons laboureurs conduisant leurs beaux attelages; mais encore M^{me} Bonafous-Murat, la châtelaine d'Anglars, qui se livre elle-même avec une ardeur juvénile à l'agriculture et à la viticulture sur son beau domaine, avait convié à cette réunion des représentants du clergé, de la magistrature, de l'enseignement, de l'armée, de la finance, le tout rehaussé par sa nombreuse et brillante famille.

Pour que rien ne manquât à cette fête, M. Achille Bonafous-Murat, l'habile et zélé directeur de l'orphéon de Castelfranc, a bien voulu profiter d'un moment de repos au milieu de la lutte pour faire entendre les voix harmonieuses de ses orphéonistes et ajouter aux nombreuses médailles qui ornent leur bannière les applaudissements unanimes du public au milieu duquel on voyait circuler les dames du château et du voisinage attirés par la nouveauté du spectacle.

Les opérations auxquelles trente-et-quinze concurrents ont pris part avec une grande habileté et dans lesquelles on a pu remarquer une fois de plus la supériorité des charrues Dombasle, ont été terminées à cinq heures du soir.

M. Bonafous-Murat, receveur particulier des finances à Gourdon, membre du jury, a tenu à honneur de proclamer les noms des lauréats qui ont reçu aussitôt après le montant de leurs primes, tant pour le labourage que pour la construction des instruments perfectionnés essayés au concours conformément au programme.

M^{me} Bonafous-Murat a excité la vive reconnaissance du jury du concours par l'accueil cordial et distingué qu'elle a bien voulu lui faire.

Liste des lauréats dans l'une et l'autre catégorie.

- 1° Pour le labourage.
- MM. Laurié (Jean), de Gourdon, 1^{re} prime. 40^f
 - Carles (Jean-Pierre), du Montat, 2^e prime 30
 - Henry (Jean), de Gourdon, 3^e prime. 30
 - Rible (Jean), de Calamane, 4^e —... 25
 - Fanfan (Pierre), de St-Paul, 5^e —... 20
 - Terry (Baptiste), de Catus, 6^e —... 20
 - Molinié (Jean), de Bélaye, 7^e —... 20
 - Carles (Michel), du Montat, 8^e —... 20
 - Vilate (Jacques), de Bagat, 9^e —... 20
 - Bonnet (Pierre), de Calamane, 10^e prime..... 15
 - Vaysset (Baptiste), de Calamane, 11^e prime 15
 - Margaridin (Bernard), de Juillac, 12^e prime..... 15
 - Vignals (Jacques), de Puy-l'Evêque, 13^e prime..... 15
 - Calmette (Pierre), de Catus, 14^e prime. 15

- 2° Pour la construction des instruments perfectionnés.
- MM. Rey (Emile), de St-Denis, 1^{re} prime.. 80
 - Vielcazal, de St-Denis, 2^e —... 25
 - Lestrade (Jean), de St-George, Cahors, 3^e prime..... 25
 - Courtois (Jean), de Souillaguet, 4^e prime..... 20

Le Jury du Concours d'Anglars était présidé par M. le Docteur Caviolle vice-président de la Société.

La foire de Cahors du 1^{er} septembre, a été belle. On comptait 1263 bœufs sur le foirel, les gras valaient 32 fr. les 50 kilogram, 1100 moutons, avaient été amenés, vendues à 0,70 c. le kilogram, moyenne du bled 25 fr. 11 c. l'hect., baisse de 0,34. — Maïs 12 fr. 87 c., baisse de 0,75.

On nous écrit de Cazals :

Dimanche dernier, M. l'instituteur de Cazals distribuait les prix à ses élèves. Un élégant théâtre avait été dressé, à cet effet, sous la Halle. A la sortie de vêpres, M. le juge de paix, M. le curé et les membres du Conseil municipal ont pris place sur l'estrade. La fête scolaire a commencé par quelques pièces de vers débitées avec intelligence par les élèves, qui ont été fort applaudis par l'assistance.

Plusieurs discours ont été prononcés à cette distribution. Nous regrettons que l'exiguïté de nos colonnes ne nous permette pas de les reproduire. M. Calmeilles, a trouvé de belles paroles pour développer ce sujet : *l'Intelligence et le savoir ne sont rien sans la vertu.* — M. Descamps, instituteur, a parlé éloquemment de l'étude et de ses bienfaits.

Les nombreuses marques d'approbation de l'auditoire ont prouvé aux orateurs combien leurs paroles étaient bien comprises de tous.

Albas, le 5 septembre 1867.

Monsieur le Rédacteur,

Aujourd'hui jeudi 5 septembre, je lis dans votre estimable Journal le contenu de la réception que la ville de Cahors a faite aux orphéonistes de votre ville; ils ont mérité, non-seulement de votre cité, mais même du département tout entier. Partageant sincèrement votre joie, soyez assez bon pour vous intéresser à la nôtre en publiant dans votre Journal le discours de réception débité aux orphéonistes d'Albas par le jeune Paul Barriéty.

Les encouragements que vous avez toujours donnés dans votre feuille à l'institution orphéonique me laissent espérer que vous répondrez à nos désirs.

Veillez agréer, etc.

DISCOURS DU JEUNE PAUL BARRIÉTY.

Chers Compatriotes, Vos efforts ont été couronnés; vous rentrez au

sein de la famille commune, couverts d'honneur, couverts de gloire; les lauriers de la victoire ornent vos fronts radieux. Aussi, quoique jeune, j'ai désiré vous féliciter en présence de tous nos compatriotes qui, comme vous, comme moi, sentent leurs entrailles émus du succès rare que vous venez d'obtenir. Toutefois, il faut faire plus que vous féliciter, il faut vous fêter, vous louer, vous remercier. Vous fêter! c'est naturel et juste: Tout homme qui par son talent et son dévouement a mérité de la patrie est digne d'une ovation; tout homme qui a donné un reflet de gloire à la commune qui l'a vu naître, mérite une louange et un remerciement qui parlent l'un et l'autre de cœurs reconnaissants. Nous vous fétons donc, nous vous louons de vive voix et du cœur le plus sincère; nous vous remercions en vrais compatriotes, car votre succès est notre succès, puisque nous sommes tous d'Albas et solidaires les uns des autres.

Je me plais à reporter à votre habile directeur, M. Fieuzal, la majeure partie de la palme que vous venez de remporter; c'est cet honorable compatriote qui a droit de cité, qui vous a initiés à la musique; c'est lui qui a formé le ton de votre voix, qui a dirigé vos efforts persévérants et qui vous a conduits au but tant désiré. Votre tâche est bien remplie, vos vœux sont exaucés! Disons donc tous ensemble: Honneur à votre professeur! Honneur à votre directeur, M. Fieuzal!!!

Pour vous, orphéonistes d'Albas, entonnez le chant de la victoire: vous pouvez le faire avec orgueil, vous venez de remporter une victoire signalée, la plus belle de votre ambition. Quelle joie pour vous et pour nous en ce jour solennel! Aucun de nous n'oubliera le 18 août 1867, journée triomphale pour tous les habitants de la cité. Quel honneur durable pour vous! Votre triomphe est déjà buriné sur les registres historiques. Oui, chacun de vous pourra dire avec fierté:

Et moi aussi j'étais de la grande exposition de 1867, dans l'enceinte magique du Champ-de-Mars. Et moi aussi, j'ai assisté au festival, présidé par Sa Majesté l'Impératrice, et j'ai reçu de par les ordres de Sa Majesté Napoléon III, ma branche de laurier avec la médaille d'or qui brille à ma noble bannière!!!

Le soir, Albas était brillamment illuminé, des feux de joie, disséminés sur divers points culminants, jetaient sur la fête leurs grandes lueurs.

Un de vos abonnés.

Nous recevons trop tard, pour être inséré dans le numéro de ce jour, un article sur la mort du jeune Bouloumié, de Parnac. Nous publierons, mecredi prochain, le récit de ce malheureux accident.

On nous écrit de Gourdon.

La foire du 15 septembre à Gourdon n'a pas été aussi importante que celle des autres années. Elle était pourtant abondamment pourvue de bétail.

On a constaté une baisse de 8 fr. par 100 kil. sur les bœufs gras. Les bœufs de labours se sont vendus avec une baisse de 30 fr. par paire basse sensible sur les veaux.

Froment 25. 50 l'hectolitre. — Meteil 19 f. — Seigle 15 fr. — Maïs 14. 60. — L'avoine 9 fr. — Pommes de terre 3. 30.

INDICATION SUR LA CHASSE.

Le Sport indique aux chasseurs disposés à respecter la loi l'étendue de leurs droits et de leurs devoirs; il nous paraît utile de reproduire ces indications au moment où la chasse vient de s'ouvrir :

On est généralement dans l'erreur sur la nature du droit de chasse et sur les avantages résultant d'un permis de chasse. La chasse est un accessoire du droit de propriété. Les lois de 1831 et de 1844 le proclament hautement: « Nul ne peut chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire. » Aucun avertissement préalable, aucune défense ne sont donc nécessaires pour prévenir les chasseurs qu'ils commettent un délit, et qu'ils s'exposent à être poursuivis correctionnellement en se mettant en chasse sur un terrain quelconque, sans le consentement du propriétaire.

La première condition essentielle à remplir pour se livrer au plaisir de la chasse, ce n'est donc pas d'obtenir un permis de chasse, mais bien d'être propriétaire ou locataire d'un droit de chasse ou tout au moins d'être invité à chasser. Les vingt-cinq francs payés pour obtenir un permis de chasse sont un impôt pour ainsi dire somptuaire, qui suppose l'existence du droit de chasse, mais qui ne le confère pas. Cette théorie résulte bien clairement de la loi de 1844, dont le texte est ainsi conçu :

« Le permis donne au chasseur le droit de chasser le jour, à tir et à courre, sur ses propres terres et sur les terres d'autrui, avec le consentement de celui à qui le droit de chasse appartient. »

La cour de cassation a décidé que le droit de chasse étant un accessoire du droit de propriété, nul autre que le propriétaire n'a le droit de s'emparer du gibier qui se trouve dans sa propriété. Bien que ce principe ait été quelquefois méconnu, la cour suprême a jugé que le droit de chasser appartient au propriétaire et non au fermier.

Elle a décidé également que le gibier appartient à celui qui l'a tué ou blessé mortellement, tant qu'il ne le perd pas de vue, encore qu'il aille mourir sur le champ d'autrui. Cependant, le chasseur n'a un droit sur le gibier blessé par lui qu'autant que cette blessure est légère et n'empêche pas le gibier de fuir et de gagner une propriété sur laquelle le tireur n'a pas permission de chasser.

Si le gibier est tué là par un autre tireur, le premier ne peut prétendre à la propriété de l'animal. Un animal, mortellement blessé par un chasseur qui le poursuit avec la certitude de l'atteindre, doit être considéré comme étant en sa possession, et un autre tireur ne peut, en achevant le même animal, s'en emparer.

Le gibier doit être réputé en la possession du chasseur lorsque ses chiens l'ont forcé et sont sur le point de l'atteindre sans qu'il puisse leur échapper.

La cour de Dijon a décidé que le chasseur qui a lancé une pièce de gibier sur sa propriété n'a pas le droit de la poursuivre sur un terrain dont la chasse ne

lui appartient pas, et le propriétaire de ce terrain peut alors la tuer et se l'approprier.

Un chasseur n'a pas même le droit de se poster à la lisière d'un bois ou d'une propriété qui ne lui appartient pas, pour tuer à sa sortie, un animal lancé par ses chiens sur sa propriété; la cour impériale d'Orléans a jugé que c'était là concourir au fait de chasse, exercé par les chiens.

En effet, pour qu'il n'y ait pas délit de chasse dans ce cas, il faut que les chiens soient complètement abandonnés à eux-mêmes. Il y aurait également délit, si les chiens étaient en défaut et que le maître ou son piqueur fussent entrés sur le terrain d'autrui, pour les aider à retrouver la piste du gibier. Un arrêt de la cour suprême du 26 juillet 1860, a confirmé, sur ce dernier point, plusieurs décisions identiques rendues par les cours d'Orléans et de Rouen.

De Campcoulon.

FÊTE PATRONALE DE LUZECH.

Dimanche et Lundi, 8 et 9 septembre 1867.

Programme : la fête sera annoncée, la veille, par des salves d'artillerie ; — Le 8, à une heure : Jeux divers ; — à 2 heures : Jeux nautiques ; — à 2 h. 1/2 : Mât de cocagne ; — à 3 heures : assaut du tonneau ; — à 3 heures 1/2 : Course aux canards ; — à 4 heures : Bal champêtre ; — Fête de nuit, grande illumination générale de Luzech ; — à 9 heures : Feu d'artifice, tiré par M. Cazes, artificier, à Cahors ; — Prairies en feu par les flammes de bengale ; — à 9 heures 1/2 : Retraite aux flambeaux ; — Grand bal de nuit ; — L'orchestre sera composé d'artistes distingués. — La ville de Luzech ne négligera rien pour être agréable à ses nombreux visiteurs.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.
5 7bre Martory (Marie-Anne), rue Lestieu.

Mariages.
4 7bre Cayla (Gervais-Louis), employé, et Sol (Marguerite).

Décès.
5 7bre Crestou (Antoine), cultiv., 85 ans, au Port-Baillet.
6 — Gosselin de Sancerre (Louise-Denise-Emilie) 60 ans, rue du Château.
7 — Frezal (Anais), 2 ans, rue Impériale.

Pour la chronique locale A. Layton.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :
Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance,
S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines ;
Dans les départements, aux Recettes des

Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

GUÉRISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6° édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. e. en timbres-poste, au docteur Jules Boyer, boulevard Magenta, 174, ou à l'éditeur A. DELAHAYE, place de l'Ecole de Médecine, à Paris.

Départements

On écrit de Bagnères-de-Luchon, 31 août, au Journal de Toulouse :

Je vous envoie ces quelques mots pour compléter la petite note que je vous ai adressée hier.

Le détachement d'insurgés qui est entré à Luchon, hier soir, au nombre de 150 à 160 hommes était commandé par le général Contreras, qui a suivi ses hommes dans leur retraite. C'est un petit homme, gros et court, il n'a pas l'air d'être affecté de sa mésaventure, pas plus, du reste, que les autres insurgés, qui, ce matin, déjeunaient gaiement en chantant et criant : *Vive la France!* Ils séjournent à Luchon jusqu'à demain.

Ainsi que je vous le disais hier, l'engagement a été long et meurtrier. On s'est battu pendant plus de quatre heures, avec beaucoup d'ardeur de part et d'autre. L'officier tué, dont je vous parlais, est, dit-on, l'aide-de-camp du général Contreras, il n'était âgé que de 24 ans, et sa femme, dit-on encore, est à la cour de la reine. Son corps n'a pas été laissé à l'hospice, il est arrivé ici sur un mulet. Il recevra ce soir les honneurs de la sépulture.

Je ne vous répète pas les commentaires qui ont cours à Luchon, depuis l'entrée de ces insurgés. Les officiers qui commandent cette troupe pensent que la révolution ne peut pas durer longtemps : ils comptent sur le soulèvement des troupes de la reine. Cet élément de succès leur manquant, il leur était impossible de tenir.

On écrit de Luchon, le 2 septembre, à la même feuille :

« Samedi, vers cinq heures du soir, les obèses de l'aide-de-camp du général Contreras ont eu lieu ; le deuil était conduit par le général, accompagné d'une douzaine d'officiers en blouse grise, ayant d'ailleurs assez bonne mine, à l'exception d'un seul qui était en chemise rouge ; c'est vous dire qu'il sort de l'armée de Garibaldi ; le corps était porté par quatre insurgés.

« Toute la journée de samedi, les insurgés sont restés casernés dans la place au marché ; là ils ont eu la visite de presque toute la population Luchonnaise. A part une quinzaine, qui étaient des carabiniers habitant ordinairement les postes du Portillon et de Bossoz, et qui portaient leur costume ordinaire, les autres étaient mal vêtus et n'avaient rien qui pût faire croire qu'ils étaient militaires.

« Ils ont quitté Luchon hier matin, à deux heures ; on les a transportés à Montréjeau en voiture, pour de là rejoindre le chemin de fer et aller à Toulouse.

« Hier, on disait qu'on s'était battu encore samedi, et que les troupes de la reine avaient été repoussées par une bande d'insurgés qui était arrivée trop tard pour secourir Contreras et faire sa jonction avec ce dernier ; je ne garantis pas la vérité de cette nouvelle, mais c'est le bruit qui courait ici.

« Contreras et les siens ont, dit-on, combattu avec courage, et, s'ils avaient eu des vivres, ils seraient restés maîtres de la position, qui, d'après les gens de la localité, était une des plus belles ; avec des pierres qu'ils n'avaient qu'à faire rouler du haut de la montagne, ils pouvaient faire grand mal à l'armée royale ; mais, sans vivres depuis deux fois 24 heures, ils n'avaient plus d'initiative en arrivant ici ; ils devaient le pain qu'on leur donnait.

« Il est impossible de dire si l'insurrection est terminée, même de ce côté, comme on l'espérait vendredi soir. »

On lit encore dans le Journal de Toulouse :

« Samedi soir, à neuf heures, 180 réfugiés espagnols sont arrivés à Toulouse, où ils ont couché. Par les soins de M. le commissaire cen-

tral, on leur a procuré du pain dans les boulangeries voisines de la gare.

« Hier, à midi, sont également arrivés le général Contreras, ses officiers et de nombreux sous-officiers et soldats ; ils avaient obtenu de passer la soirée du samedi à Bagnères-de-Luchon, pour rendre les derniers devoirs à un jeune aide-de-camp tué au port de Vénasque.

« Tous ces réfugiés sont dirigés : les officiers sur Bourges, les sous-officiers et soldats sur Besançon. »
A. PUJOL.

Il est impossible d'imaginer une publication plus intéressante et plus utile que les *Merveilles de la science ou description populaire des inventions modernes*, par M. LOUIS FIGUIER. Ce recueil instructif, attrayant et moral, a trouvé promptement accès dans toutes les familles. Personne ne peut rester, aujourd'hui, étranger à la connaissance des inventions scientifiques, dont l'utilité est, pour nous, de tous les jours et de tous les instants. La plume élégante et précise de M. LOUIS FIGUIER, nous raconte, avec un charme incomparable, les conquêtes de la science moderne, pendant que de nombreuses et belles gravures, représentant des appareils scientifiques, des portraits de savants célèbres, ou des scènes de l'histoire des inventions contemporaines, viennent ajouter à l'intérêt de la lecture, ou à la clarté des descriptions. L'ouvrage complet illustré de plus de 1200 gravures, formera environ 300 livraisons à 10 cent., ou 30 séries de 10 livraisons brochées à 1 fr. Envoi franco, contre mandat ou timbres-postes. Les 14 séries parues contiennent : les machines à vapeur, bateaux à vapeur, chemins de fer locomobiles, machine électrique, pile de Volta, électro-magnétisme, télégraphie aérienne, électrique et sous-marine, câble transatlantique, gymnoplastie, dorure et argenture électrochimiques. — FURNE, JOUVET et C., éditeurs, à Paris, 45, rue Saint-André-des-Arts.

LA RUE. — Sommaire du n° 14.
ASSEZ. Jules Vallès. — L'HOMME MASQUÉ DE LA RUE
LEPELLETIER A.-E. Garnier. — UNE CAGE DE
BÊTES FÉROCES, Émile Zola. — LE ZOUAVE DE LA
RUE DE LA ROQUETTE Édouard Danguin. — LE VÉ-
TERAN, Léon Cladel. — TES OMBRAGES, A.-E. Garnier.
— LE PAVÉ, — F. Enne.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

EXPOSITION DE LONDRES 1862 GRANDE MEDAILLE UNIQUE

OUVRAGES DE A. PRÉTERRE CHIRURGIEN-DENTISTE.

L'AURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS ET REDACTEUR EN CHEF DE L'ART DENTAIRE, 29, Boulevard des Italiens, à Paris.

<p>EXTRACTIONS ET OPÉRATIONS DENTAIRES sans souffrance par le protoxyde d'Azote. Brev. s. g. d. g. — Brochure franco, 1 fr.</p>	<p>CONSEILS AUX PERSONNES QUI ONT PERDU DES DENTS Brochure franco 1 fr</p>	<p>DÉNTITION DES ENFANTS CONSEILS AUX MÈRES DE FAMILLE Brochure franco 1 fr.</p>	<p>DES ELIXIRS ET POUDRES DENTIFRICES Avantages et inconvénients. — Notice sur la poudre et l'ÉLIXIR PRÉTERRE. — Brochure franco 1 fr.</p>
--	---	---	---

Ces ouvrages s'envoient contre timb.-poste.

ORFÈVRE CHRISTOPHE

MANUFACTURES : A PARIS, rue de Bondy, 56 ; — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE.)

Dès le début d'une industrie que, seuls, nous avons créée en France, nous ayons compris que l'avenir de l'orfèvrerie argentée résidait tout entier dans les soins apportés à sa fabrication, la régularité du titre de l'argenterie, et la garantie des produits par nos marques de fabrique. — Le succès obtenu n'a fait que nous affirmer dans la voie que nous avons suivie en fabriquant de bons produits, au meilleur marché possible, aussi, quelle que soit la concurrence qui nous soit faite, nous en maintiendrons le titre et la qualité. Nous appelons l'attention du public sur l'abus qui se fait journellement de notre représentant est : à Cahors, MM. Mandelli, frères.

ALFÉ NIDE

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉNIDE

CHRISTOPHE

CHRISTOPHE ET C.

A LOUER

1 UN APPARTEMENT
AU 2^e ÉTAGE
2^e UN MAGASIN
rue Fénélon, à Cahors.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

LUBIN

COIFFEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, A CAHORS, MAISON CELSE.

Vieil adage applicable à la maison Lubin :
Le ciseau d'Atropos fait frémir la nature,
Mais celui de Lubin embellit la figure.

Changement de Magasin pour cause d'agrandissement et d'embellissement. Superbe salon pour la taille des cheveux. (Ne souriez pas, S. V. P., le fait est exact !...)

Avis aux Dames et aux Messieurs :
Voulez-vous être bien coiffés ? suavement parfumés ? gracieusement cravatés ?
poussez une pointe chez moi !...

MAISON DU DOCTEUR GUILHOU

EAUX DE CRANSAC

SOURCE GALTIER
Dépôt chez Burgalières, fils,
LIQUORISTE,
A CAHORS.

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS
ET SUR MESURE

MAISON GREIL

CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et soignée, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

PHOSPHO-GUANO

GALLET LEFÈVRE et C^e, à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS.

A 25 fr. 50 les 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition contre paiement au comptant.

DÉPÔTS DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, MM. Th. Cabanis, à Gourdon ; J. Cangardel fils, à Cahors ; Domergue, à Figeac.

ERRATUM : C'est par erreur que dans l'insertion du n° du 31 août, nous avons indiqué le prix du Phospho-Guano à 20 fr. 50 les 100 kilogr. C'est 29 fr. 50 qu'il faut lire.

A LOUER

A LUZECH

LE CAFÉ DE FRANCE

Situé au centre de la place, se composant de 5 grandes pièces. S'adresser à M. Bessières qui en est le propriétaire.

MAL DE DENTS

Guérison instantanée par la
PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS
1 fr. 50 le flacon
A Cahors, Pharmacie centrale, VINEL.

A VENDRE

Un Fond de Pâtisserie, avec toutes les marchandises nécessaires. On peut se mettre à travailler de suite. S'adresser à M^{me} Costes née, Lafond, à Pay-l'Évêque. Toutes facilités seront données pour le paiement.

8^{ME} ANNÉE. **INSTITUTION** 8^{ME} ANNÉE.

POUR LA PRÉPARATION AUX DEUX BACCALURÉATS ET AUX ÉCOLES DU GOUVERNEMENT
Rue MATARIEU, 29, à Toulouse.

DIRIGÉE PAR M. H. VENTRE
LICENCIÉ ÈS-SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Le 2 septembre prochain, ouverture des cours de révision pour les candidats qui désirent se présenter à la session de novembre.

MARBRERIE ITALIENNE

DE SECONDO PASQUINO

ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

PLUS DE CHEVAUX COURRÉS : GUÉRISON prompte et sans trace des chutes, ecchymoses, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

Trois mois 16 fr. **LE TEMPS** Six mois 32 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
Rédacteur en chef : **A. NEETZER**
Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.
Le propriétaire-gérant A. LAYTON.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-

veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.